

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2017

Dans un contexte de plus en plus contraint, la loi de finances qui fixe les évolutions des concours de l'état envers les collectivités, revêt une importance capitale.

Par conséquent, l'analyse dans un premier temps de la loi de finances 2017 est indispensable pour appréhender les impacts nationaux et plus particulièrement communaux qui en découlent afin de mieux cerner dans un deuxième temps, les adaptations de notre budget 2017, face à ces contraintes.

I - LA LOI DE FINANCES 2017 : LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS IMPACTS SUR LA COMMUNE

AU NIVEAU DES DOTATIONS

LA BAISSSE DE LA DGF AU NIVEAU NATIONAL :

Devant la pression des maires lors du congrès de l'Association des Maires de France, le Président de La République a décidé de réduire de moitié en 2017, la ponction sur la Dotation Globale de Fonctionnement, initialement programmée dans le cadre du plan de redressement des finances publics 2015-2017.

Pour rappel, le dispositif de redressement des finances publiques qui vise à ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017, s'appuyait sur un programme d'économie de 50 Md€.

Les collectivités territoriales étaient impactées à hauteur de 11 milliards soit 3,7 milliards chaque année de 2015 à 2017.

Par conséquent, la baisse des dotations de l'Etat au bloc communal (communes et intercommunalités) passe en 2017 de 1,035 milliard d'euros contre 2,07 milliards initialement prévus.

Cette baisse historique des dotations de l'état s'est traduite par une perte importante de marges de manœuvre des collectivités territoriales, les conduisant à un recul important de leur investissement.

L'investissement des collectivités reculait en 2015 de 10 % et de – 17 % depuis 2014.

LA BAISSSE DE LA DGF AU NIVEAU DE LA COMMUNE :

La baisse de la DGF à travers le redressement des finances publiques ne concerne en réalité qu'une partie de la baisse de notre DGF.

En effet, à la contribution de la commune au redressement des finances publiques imposées par l'Etat, il faut rajouter l'écrêtement de notre dotation forfaitaire suivant la comparaison de notre potentiel financier avec le potentiel national moyen. En effet, le fait d'être en dessous du potentiel financier de la strate (-6 % par rapport au potentiel national) ne suffit pas selon les critères de l'Etat. Le potentiel financier de la commune devrait être inférieur de 25 % pour ne pas être touché par cette baisse.

Cette part de réfaction a représenté la somme de 40 000 € en 2016. Elle risque cependant d'être plus élevée cette année puisque l'assiette de calcul repose sur l'ensemble de la DGF et plus seulement sur une partie (sur le complément de garantie).

Notre DGF connaît également une baisse liée à la diminution de notre population de 5 000 € en 2016. Compte tenu de tous ces éléments, il faut donc s'attendre à une baisse de notre DGF de l'ordre de 170 000 € en 2017.

De 2014 à 2017, la DGF de la commune aura connu une baisse de 613 000 € (660 000 € si l'on tient compte de la perte de la Dotation Nationale de péréquation).

Comme toutes les collectivités la baisse de la DGF impacte notre niveau d'investissement.

En 2014 au stade du budget primitif, il représentait 2 770 000 €, en 2017 il sera en prévision de 2 640 000 € (y compris la voirie financée par la commune pour Saint Etienne Métropole).

Sur la période 2014 -2017, l'investissement est réduit de 4.66 % ce qui est sans comparaison avec le niveau national.

La commune a donc su préserver plus de marges de manœuvre que la moyenne pour maintenir sa capacité d'investissement.

LA HAUSSE DE LA PEREQUATION VERTICALE A L'ECHELON NATIONAL :

On appelle péréquation verticale le système de redistribution assuré par l'Etat qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales.

Elle repose sur 2 dotations : la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale

Ces dotations connaissent en 2017 une hausse de 287 millions d'€, 180 millions d'€ sur la DSU et 117 millions d'€ sur la DSR.

Au niveau de la DSU : la loi de finances 2017 instaure une modification des critères de calcul de la DSU, le poids du potentiel financier par habitant passe de 45 % à 30 % au bénéfice du revenu par habitant qui passe de 10 % à 25 %. Les autres critères : part de logements sociaux, part des APL dans les logements restent respectivement à 15% et 30 %.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, sont éligibles, 1/10 des communes classées selon les critères précédemment cités.

Au niveau de la DSR : Globalement l'enveloppe de la DSR croît de 14,4% en 2017.

LES INCIDENCES DE LA HAUSSE DE LA PEREQUATION VERTICALE A L'ECHELON DE LA COMMUNE :

La commune est classée au 30^{ème} rang en 2016 des communes de moins de 10 000 habitants éligibles à la DSU. Elle a été par conséquent, bénéficiaire de la DSU cible cette année (30 première commune) avec une bonification de 90 000 € par rapport à 2015 (850 000 € de DSU contre 762 000 € en 2015).

Le classement de DSU cible disparaît en 2017 pour répartir de manière plus équitable l'accroissement de DSU sur toutes les communes éligibles. La bonification de l'année dernière sera-t-elle la même compte tenu de cette nouvelle répartition ?

La nouvelle pondération des critères qui augmente le poids du revenu par habitant dans l'attribution de la DSU va favoriser la commune. Par conséquent, il est fort probable que la DSU augmente cette année mais on ne sait pas à ce jour dans quelle proportion. Le montant de DSU bonifié de 2016 (850 000 €) est donc reconduit en 2017 par précaution sans majoration supplémentaire.

LA PEREQUATION VERTICALE : LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Il s'agit ici de redistribution non plus du haut vers le bas (Etat vers Collectivités Territoriales) mais à l'intérieur du bloc communal. Les intercommunalités et leurs communes membres les plus riches sont ponctionnées par rapport à leur potentiel financier agrégé et ces ressources sont réaffectées aux intercommunalités et leurs communes membres les moins dotées.

Le montant du FPIC devait augmenter en 2017. Cependant la loi de finances a retenu la reconduction de l'enveloppe de 1 milliard d'€ de 2016.

Pour la commune, cela se traduit par une stabilité de cette recette soit 140 000 €.

AU NIVEAU DE LA FISCALITE

La Loi de Finances 2017 prévoit une augmentation des bases de fiscalités de 0,4 %. C'est le taux le plus bas jamais connu. Si l'inflation était faible jusque-là, justifiant cette faible évolution, les risques d'augmentation des prix notamment du fait d'une augmentation du coût du baril du pétrole, depuis la fin 2016, risquent d'accroître la perte de marge de manœuvre des collectivités.

Cette faible augmentation des bases de fiscalités par l'Etat conduit à reporter la responsabilité de l'augmentation du produit fiscal sur les communes.

Afin de tenir compte de cette inflation prévisionnelle, il est prévu d'augmenter les taux d'impôts locaux de 1 % en 2017.

II - L'ADAPTATION DU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE FACE A CES CONTRAINTES

AU NIVEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

UNE RAREFACTION DES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITE QUI IMPOSE UNE BAISSSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT :

La baisse de la DGF ne sera pas compensée par l'augmentation de la péréquation (DSU et DSR) ce qui se traduit par une baisse de notre épargne et par conséquent de notre capacité à autofinancer notre investissement. Par conséquent, ce contexte contraint nous impose une maîtrise accrue de nos dépenses de fonctionnement.

Nos dépenses réelles de fonctionnement seront en baisse de près de 4% par rapport au budget 2016 sachant que celles-ci avaient déjà supporté cette année une baisse de 1,4 %.

Si les années précédentes les efforts ont porté sur les dépenses à caractère général, l'effet levier sur cette enveloppe arrive au bout de leurs possibilités, aller plus loin risque de dégrader le rendu de nos services.

Cette année, ce sont essentiellement les dépenses de personnel qui concentreront nos efforts grâce à une mobilisation de tous ; services et directions : réorganisation des services suite à des départs, regroupements de directions (CCAS-Vie Locale, DST-Bâtiment, CTM-Espaces verts, Direction Générale-police municipale et culture).

La volonté de soutien du tissu associatif est affirmée une nouvelle fois cette année avec une augmentation des subventions des associations ricamandoises de 1%.

AU NIVEAU DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est prévu de financer en 2017 au budget primitif un montant de dépenses d'équipement de l'ordre de 2 277 000 € (travaux + matériel pour les services).

La compétence voirie étant remontée à Saint Etienne Métropole, nous n'allons plus effectuer la dépense nous-même mais elle va être financée sur notre recette d'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle que nous verse la Métropole. Si l'on rajoute cette enveloppe, que nous finançons toujours, le montant de l'investissement est de 2 640 000 €.

Si l'on compte les restes à réaliser 2016 (dont principalement le DOJO) les crédits d'investissement inscrits en 2017 atteignent plus de 5 100 000 €.

Au stade du budget primitif, il est prévu un emprunt de l'ordre de 1 million d'€ nécessaire à équilibrer le budget.

Cependant, compte tenu du résultat 2016 prévisionnel et des résultats antérieurs reportés excédentaires, nous pourrons effacer ce besoin de financement.

L'exercice 2017 sera la 8^{ème} année où la commune autofinance totalement sa politique d'investissement autrement dit la 8^{ème} année de désendettement de la commune. Notre encours de dette est passé sur la période de 7 886 000 € à 3 900 000 €. Il a donc été divisé par 2 en 8 ans.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Pour aboutir à ces résultats la stratégie repose sur l'anticipation de nos dépenses d'investissement. Chaque année nous prévoyons non seulement des crédits pour les besoins de l'exercice mais également une partie pour les projets à venir, ce qui permet d'étaler dans le temps leur financement.

Au 01/01/2017 le plan pluriannuel d'investissement de la commune est le suivant :

	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES				
	2016 (pour mémoire)	2 017	2 018	2 019	2 020
DOJO	1 250 000 €				
ACCESSIBILITE VALLES	157 000 €	390 000 €			
ACQUISITION LOCAL MEDICAL RUE MARTIN BERNARD	300 000 €				
ECLAIRAGE PUBLIC LED		90 000 €	79 000 €	98 000 €	96 000 €
LOCAL JEUNE ESCALE		440 000 €			

Nos possibilités budgétaires nous ont permis de financer dès 2016 la totalité de l'équipement du DOJO et la totalité du financement de l'achat du local médical de l'ilot Martin Bernard.

Le local jeunes dont les travaux devraient aboutir en 2018, serait financé en majeure partie dès cette année.

Un programme de changement de notre éclairage public en technologie LED est prévu jusqu'en 2020.

LES GRANDS PROJETS PREVUS EN 2017 :

Il est prévu 434 000 € en aménagements urbains dont :

- 150 000 € en fonds de concours voirie qui se rajoutent aux 360 000 € d'enveloppe annuelle allouée à Saint Etienne Métropole.
- 120 000 € pour l'éclairage public : remplacement des lanternes en LED et installations de cellules astronomiques.
- 76 000 € pour le cimetière : enrobés et reprises de concessions
- 946 000 € sont inscrits pour nos investissements dans le secteur jeunesse et culture dont :
 - 440 000 € à titre de provision pour la création d'un local jeunes à l'ESCALE
 - 278 000 € pour les travaux dans nos écoles avec principalement des crédits pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité et l'isolation extérieure de la façade de l'école maternelle du Montcel.
- 700 000 € pour le secteur sport dont :

- 160 000 € pour Gagarine avec la création d'un ascenseur et l'isolation phonique du praticable
- 500 000 € pour Vallès avec l'inscription de crédits complémentaires à 2016 pour l'extension et des nouveaux crédits pour le remplacement du revêtement du sol de la salle.
- 197 000 € pour les autres bâtiments et services communaux dont :
 - 145 000 € pour le Centre Technique Municipal dont 62 000 € pour l'acquisition de véhicules utilitaires et 37 000 € pour l'aménagement d'une aire de stockage.

Le contexte imposé par les pouvoirs publics, contraint les communes à une réduction de leurs dépenses à la fois de fonctionnement mais aussi d'investissement, avec comme corollaire un risque de voir une France sous administrée, sous équipée et présentant une croissance atone.

Afin de s'opposer à cette tendance, la commune, forte de ses acquis financiers, peut se permettre, cette année encore, de présenter un budget d'investissement conséquent, garantissant aux ricamandois le maintien d'un niveau et une qualité d'équipements à la hauteur de leurs attentes.